

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-trois le 21 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 15 mars 2023, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

**Etaient présents :**

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme THEUIL, M. CARDOSO, Mme HOLGADO, M. EYMAS, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme SANCHEZ, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

**Etaient excusés et représentés par pouvoir:**

Mme DUBOURG à M. BALDES, Mme PAIN-GOJOSSO à M. CARREAU, Mme BAYLE à Mme SARRAUTE, Mme BAUDERE à M. BROSSARD, M. RENAUD à Mme SENTIER

**Etaient excusés:**

M. ELIAS, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. EYMAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 25

Pour : 23

Contre : 2

Abstention : 0

**27 – BUDGET ANNEXE CAMPING M57 - BUDGET PRIMITIF 2023**

**Le Conseil Municipal délibère à la majorité**

Sur la base du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311.2, L2312.1 et L2312.2 et conformément à l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (article 7 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982), il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget annexe du camping M57 2023, chapitre par chapitre :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2023
16	Remboursement d'emprunt et dettes assimilées	6 015,00
20	Immobilisations incorporelles	10 560,00
21	Immobilisations corporelles	48 685,00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>65 260,00</b>
RECETTES		
001	Résultat d'investissement reporté	447,17
16	Emprunt et dettes assimilées	57 000,00
021	Virement de la Section de fonctionnement	7 754,83
040	Opérations d'ordre entre Sections	58,00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>65 260,00</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
N° CHAPITRES	LIBELLE CHAPITRE	BUDGET PRIMITIF 2023
011	Charges à caractère général	22 020,00
012	Charges de personnel	28 000,00
014	Atténuations de produits	1 500,00
65	Autres charges de gestion courante	350,00
66	Charges financières	2 500,00
023	Virement à la Section d'Investissement	7 754,83
042	Opérations d'ordre entre sections	58,00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>62 182,83</b>
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	19 252,98
70	Produits de services	42 929,85
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>62 182,83</b>

Conformément aux dispositions de l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante autorise l'exécutif à procéder à des virements de crédits entre chapitres. Le taux de virement de crédits est fixé à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 13 mars 2023 et a pris acte.

**Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 23/03/23  
Identifiant de télétransmission : 033-  
21330058500014-20230321-70204-BF-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE